

Projectathon DEP 2021 : plan de protection contre le COVID-19 (état le 9.9.2021)

1.	Contexte, bases légales et but de ce document	2
3.	Autres règles fondamentales	3
3.2.	Respecter la distance	3
3.3.	Hygiène des mains	3
3.4.	Nettoyage	3
3.5.	Badge	3
3.6.	Distance entre les postes de travail.....	3
3.7.	Aération et système de ventilation.....	3
3.8.	Tables et chaises à l'espace de restauration au SS1	3
3.9.	Mesures prises par les traiteurs	4
4.	Visites guidées et autres événements avec des personnes extérieures (p. ex. réunions)	4
5.	Information aux participants	4
6.	Autres mesures de protection.....	4
7.	Champ d'application	4

1. Contexte, bases légales et but de ce document

Lors du Projectathon DEP, qui aura lieu du 20 au 24 septembre 2021 à l'Eventforum de Berne, les mesures de protection contre le COVID-19 en vigueur devront être appliquées. Le présent plan de protection s'appuie sur l'[ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière \(ordonnance COVID-19 situation particulière\) \(extension de l'utilisation du certificat COVID-19\)](#), et plus particulièrement sur l'art. 14a, al. 1 (manifestations à l'intérieur dont l'accès n'est pas limité aux personnes disposant d'un certificat) et l'annexe 1 correspondante (prescriptions pour les plans de protection). Les [instructions du canton de Berne relatives à la pandémie](#) sont également déterminantes. Ce plan de protection présente les mesures visant à mettre en œuvre les prescriptions mentionnées précédemment.

Le présent plan de protection a pour but de contribuer à maîtriser la propagation du COVID-19 en protégeant les personnes sur place contre une infection. D'autre part, au travers des mesures décrites, il s'agit d'éviter que le test marathon doive être totalement interrompu si un cas d'infection venait à se déclarer (problématique de la mise en quarantaine). Le domaine d'application du plan de protection couvre tous les groupes de personnes qui ont besoin d'être présentes physiquement à l'Eventforum à Berne dans le cadre du Projectathon : les collaborateurs d'eHealth Suisse, de l'Eventforum et des entreprises contribuant à l'organisation de l'événement ainsi que les collaborateurs des entreprises testées, les participants aux visites guidées et à d'autres événements et réunions qui se tiendront sur place.

Pour le secteur de la restauration, c'est à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) qu'il incombe d'édicter les mesures de protection contre le COVID-19. L'association faîtière Gastrosuisse a publié un « [plan de protection sous COVID-19 pour l'hôtellerie-restauration](#) », qui s'applique au volet restauration du Projectathon.

2. Obligation de présenter un certificat COVID valable

2.1. Généralités

Un certificat COVID (vacciné, guéri, testé) est requis pour l'accès physique au Projectathon DEP 2021. Il est de la responsabilité des visiteurs de l'événement d'obtenir un certificat valide. Aucun test COVID ne sera proposé lors du Projectathon.

2.2. Procédure pour le contrôle des certificats

La procédure pour le contrôle des certificats s'appliquera lors de chaque accès d'une personne à l'Eventforum, pendant toute la durée de l'événement. Les collaborateurs d'eHealth effectueront le contrôle à l'accueil de l'Eventforum de la manière suivante :

- Le code QR figurant sur la version papier du certificat ou dans l'application « COVID Certificate » sera scanné au moyen de l'application « COVID Certificate Check » et permettra de vérifier la signature électronique qu'il contient.
- La personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » voit le nom et la date de naissance du titulaire et si le certificat COVID est valable.
- Elle compare le nom et la date de naissance aux informations figurant sur un document d'identité (p. ex. passeport, carte d'identité, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant ou SwissPass) et s'assure ainsi que le certificat a bien été délivré à cette personne.

Lors du contrôle, l'application ne sauvegarde aucune donnée dans des systèmes centraux ou dans l'application « COVID Certificate Check ». Tout comme l'application « COVID Certificate », l'application

« COVID Certificate Check » peut être téléchargée gratuitement dans l'Apple App Store, dans Google Play Store et dans l'AppGallery d'Huawei.

3. Autres règles fondamentales

Indépendamment de l'obligation de présenter un certificat COVID, les visiteurs du Projectathon sont tenus de respecter les mesures de protection habituelles. L'organisation informe activement les participants des mesures de protection contre le COVID-19 obligatoires édictées par les autorités fédérales.

3.1. Prise de température

Un scanner thermique sera installé dans la zone d'accueil. Les personnes qui ont de la fièvre ne pourront plus accéder pour toute la durée de l'événement.

3.2. Respect de la distance

Les participants sont priés de respecter dans toute la mesure du possible la distance recommandée avec les autres personnes présentes durant toute la semaine de test.

3.3. Hygiène des mains

Du produit désinfectant est mis à disposition aux endroits appropriés. Les personnes présentes sont priées d'en faire régulièrement usage, en particulier à leur arrivée sur place.

3.4. Nettoyage

Les postes de travail dans l'Eventforum et d'autres emplacements exposés seront nettoyés chaque soir, les toilettes plusieurs fois par jour. Un nombre suffisant de poubelles sera mis à disposition.

3.5. Badge

Les représentants des entreprises et le personnel de Projectathon seront identifiables grâce à leur t-shirt et/ou à leur badge de participation. Les représentants des entreprises sont priés de porter leur badge de manière visible en tout temps.

3.6. Distance entre les postes de travail

Les postes de travail seront disposés de manière à respecter un espace de 2,25 m² autour de chaque poste durant toute la durée de l'événement.

3.7. Aération et système de ventilation

Les fenêtres resteront ouvertes dans toute la mesure du possible dans la salle de test afin de garantir une bonne aération. Le SS1 de l'Eventforum est équipé d'un système de ventilation d'air frais sans filtre. Les fenêtres au SS1 peuvent être ouvertes à des fins d'aération. Le rez-de-chaussée n'est équipé d'aucun système de ventilation. L'aération est assurée par l'ouverture des fenêtres et sera effectuée par l'organisateur à intervalles réguliers.

3.8. Tables et chaises à l'espace de restauration au SS1

L'espace de restauration au SS1 accueillera des tables et des chaises pour environ 25 personnes. Les tables seront disposées de manière à respecter une distance de 1,5 mètre entre elles.

3.9. Mesures prises par les traiteurs

Le plan de protection de la société de traiteur mandatée est en adéquation avec le présent plan de protection.

4. Visites guidées et autres événements avec des personnes extérieures (p. ex. réunions)

Des visites guidées seront organisées durant la semaine de test pour les personnes intéressées, qui se réuniront avant la visite devant l'Eventforum. Elles recevront un badge à des fins d'identification. Tous les visiteurs sont tenus de présenter leur certificat COVID.

5. Information aux participants

Les participants au Projectathon (représentants des entreprises, formateurs, IHE Services Europe) seront préalablement informés de manière adéquate des mesures de protection liées au COVID-19. Par ailleurs, les règles leur seront également présentées par des moyens appropriés au moment de l'accueil officiel à l'événement et durant la semaine de test.

6. Autres mesures de protection

Il est recommandé aux participants à l'événement de télécharger l'application [SwissCovid](#) sur leur téléphone portable et de l'activer s'ils ne l'ont pas déjà fait.

7. Champ d'application

Les mesures décrites visent à protéger les participants à l'événement, les formateurs, les invités des visites guidées ainsi que le personnel d'eHealth Suisse, d'IHE Services Europe et de l'Eventforum. Tous les groupes énumérés sont tenus de se conformer aux règles mentionnées précédemment.

Personne responsable du plan de protection

Stefan Wyss, eHealth Suisse

Liebefeld, le 9 septembre 2021
